



Sur 20 salariés le seul qui était licenciés économique

Par **adraka**, le **14/07/2014** à **17:47**

Bonjour, j'ai été licencié motif économique que je ne m'attendais pas du tout car mon supérieur disais toujours que en cas de rachat de société il nous garderait tous nous sommes a peu près 20 salariés sur le site alors surpris au mois de juin 2012 j'ai reçu un courrier comme quoi la société est en difficulté financière et que il y a un risque de licenciement économique alors j'ai touché un mot a mon supérieur et là il me dit de ne pas m'inquiéter car notre site ne fera pas partie je me disais ouf alléluia et boum 1er septembre 2013 je me point aux travail comme d'habitude et la un collègue qui ne devrait pas travailler ce jour là a mon poste et j'étais étonné je pensais une erreur d'emploi du temp et là il me dis que je faisais parti de ce quis sont licencié économique je croyais que c'était une blague mais malheureusement on a appelé mon supérieur et il vient il me dis oui désolé mais tu fais parti de ce qui doit partir comme ca sans lettre de préavis ni discussion j'étais sous le choc je suis rentré chez moi et j'ai eu le courrier que quelque jours plus tard et je me suis vraiment senti humilié devans mes collègues, bon voilà mes questions: Est ce qu'il avais droit de me traiter ainsi? Pour qoui j'ai eu le papier que quelque jours plus tard? Est ce que j'avais droit de négocier mon indemnités de licenciement j'ai 6ans d'ancienneté ? J'ai touché que 1500 de solde de tout compte est ce normal? J'ai accepté le csp.et une dernière question comment ca se fais pour un licenciement économique j'etais le seul qui était licencié sur 20 salarié ? ETdans le courrier c'est marqué que je doit être reclasser dans le délai de12 mois et aujourd'hui rien ca fait 2 ans, je vouS demande mille excuses si j étais long et j'ai besoin pour savoir si je dois attaque le société au prud'hommes merci d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **15/07/2014** à **09:28**

Bonjour,

Je ne sais pas si vous vous êtes relu, mais votre texte manque d'aération et de ponctuation...

Vous n'indiquez pas quel courrier vous avez reçu, si vous avez été convoqué à un entretien préalable ou si c'est simplement une lettre de licenciement, quel motif elle contient...

On ne peut même pas vous dire si le solde de tout compte est correct puisque l'on ne sait pas ce qu'il contient...

Si vous avez accepté le CSP c'est donc qu'apparemment, il y aurait eu entretien préalable mais nous ne savons pas si vous y avez été assisté...

Mais normalement, vous avez 12 mois pour contester le motif du licenciement et éventuellement l'absence de reclassement qui devait se faire avant, je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi vous indiquez que ça fait 2 ans...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale, voire d'un avocat spécialiste...